

### 4.3.3 **ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) présents sur la commune d'implantation de Bersac-sur-Rivalier sont regroupés dans le tableau ci-après :

*Légende :*

Types d'établissement		Catégories d'établissement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Établissements installés dans un bâtiment</u></li> <li>- <b>J</b> : Structures d'accueil pour personnes âgées ou personnes handicapées</li> <li>- <b>L</b> : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple</li> <li>- <b>M</b> : Magasins de vente, centres commerciaux</li> <li>- <b>N</b> : Restaurants et débits de boissons</li> <li>- <b>O</b> : Hôtels et pensions de famille</li> <li>- <b>P</b> : Salles de danse et salles de jeux</li> <li>- <b>R</b> : Établissements d'enseignement, colonies de vacances</li> <li>- <b>S</b> : Bibliothèques, centres de documentation</li> <li>- <b>T</b> : Salles d'exposition</li> <li>- <b>U</b> : Établissements sanitaires</li> <li>- <b>V</b> : Établissements de culte</li> <li>- <b>W</b> : Administrations, banques, bureaux</li> <li>- <b>X</b> : Établissements sportifs couverts</li> <li>- <b>Y</b> : Musées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Établissements spéciaux</u></li> <li>- <b>PA</b> : Établissements de plein air</li> <li>- <b>CTS</b> : Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixes</li> <li>- <b>SG</b> : Structures gonflables</li> <li>- <b>PS</b> : Parcs de stationnement couverts</li> <li>- <b>OA</b> : Hôtels-restaurants d'altitude</li> <li>- <b>GA</b> : Gares accessibles au public</li> <li>- <b>EF</b> : Établissements flottants ou bateaux stationnaires et bateaux</li> <li>- <b>REF</b> : Refuges de montagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1ère catégorie</b> : au-dessus de 1 500 personnes</li> <li>- <b>2ème catégorie</b> : de 701 à 1 500 personnes</li> <li>- <b>3ème catégorie</b> : de 301 à 700 personnes</li> <li>- <b>4ème catégorie</b> : 300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements de 5ème catégorie</li> <li>- <b>5ème catégorie</b> : établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement</li> </ul>

Etablissement	Type	Catégorie	Distance et orientation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle
Mairie	W	5	2 km au Nord
Ecole (CM1 et CM2)	R	5	2 km au Nord
Eglise	V	5	2 km au Nord
Ecole + Restaurant scolaire	R	5	2 km au Nord
Associations (salle de réunion)	L	5	2,1 km au Nord
Salle des fêtes	L	5	2,1 km au Nord
Foyer/ salle de réunion	L	5	2 km au Nord
Commerce – boulangerie	M	5	2 km au Nord
Commerce – coiffure	M	5	2 km au Nord
Commerce – boucherie	M	5	2 km au Nord
Cabinet médical	U	5	2 km au Nord

Tableau 27 : Liste des établissements recevant du public sur la commune de Bersac-sur-Rivalier

[Source : Mairie de Bersac-sur-Rivalier]

**Au vu de la distance des ERP, cet enjeu est considéré comme faible.**

#### 4.3.4 **ETABLISSEMENTS SENSIBLES**

Par définition, les établissements sensibles sont « les établissements accueillant des populations dites sensibles : les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les établissements hébergeant des enfants handicapés, les collèges et lycées, ainsi que les établissements de formation professionnelle des jeunes jusqu'à 17 ans. Ce sont globalement les écoles accueillant des enfants ainsi que les aires de jeux et espaces verts attenants ».

[Source : <http://www.sites-pollues.developpement-durable.gouv.fr>]

D'après les données de la Mairie de Bersac-sur-Rivalier, il existe 2 établissements sensibles sur la commune d'implantation. Il s'agit des 2 écoles, localisées à environ 2 km au nord de l'aire d'implantation.

**On peut considérer que l'enjeu vis à vis des établissements sensibles est faible.**

### 4.3.5 **LE PATRIMOINE AGRICOLE**

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) est un signe français qui désigne un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique. Elle est l'expression d'un lien intime entre le produit et son terroir :

- une zone géographique : caractéristiques géologiques, agronomiques, climatiques et historiques ;
- des disciplines humaines, conditions de production spécifiques pour tirer le meilleur parti de la nature.

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) est la transposition au niveau européen par le règlement (CE) n°510/2006 du conseil du 20 mars 2006 de l'AOC française pour les produits laitiers et agroalimentaires (hors viticulture).

L'Indication Géographique Protégée (IGP), régie également par ce règlement (CE) n°510/2006 du conseil du 20 mars 2006 distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété.

D'après l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO), la commune d'implantation du projet (Bersac-sur-Rivalier) est concernée par les appellations listées dans le tableau ci-après.

<b>Produit</b>	<b>Libellé de l'appellation</b>
Agneau du Limousin (IG/11/95)	IGP
Chapon du Périgord	IGP
Haute-Vienne blanc	IGP
Haute-Vienne primeur ou nouveau blanc	IGP
Haute-Vienne primeur ou nouveau rosé	IGP
Haute-Vienne primeur ou nouveau rouge	IGP
Haute-Vienne rosé	IGP
Haute-Vienne rouge	IGP
Jambon de Bayonne (IG/01/95)	IGP
Porc du Limousin (IG/40/94)	IGP
Poularde du Périgord	IGP
Poulet du Périgord	IGP
Veau du Limousin (IG/39/94)	IGP

Tableau 28 : Appellations sur la commune de Bersac-sur-Rivalier (87)

[Source : <http://www.inao.gouv.fr>]

**Aucune culture ou élevage destinés à la production de produits d'appellations ne sont présents dans la zone d'implantation. Ainsi, les enjeux vis-à-vis des produits d'appellations d'origine est faible.**

### 4.3.6 **POPULATION ET EMPLOIS**

Ce chapitre permet de définir le contexte socio-économique dans lequel le projet éolien de Bersac-sur-Rivalier va s'intégrer.

#### 4.3.6.1 **POPULATION**

La commune de Bersac-sur-Rivalier fait partie de la communauté de commune Élan Limousin Avenir Nature, regroupant un total de 24 communes pour une superficie totale de 611,45 km<sup>2</sup> (2014).

La Communauté de communes Élan Limousin Avenir Nature a été créée en janvier 2017 par fusion de trois intercommunalités. Ses compétences sont diversifiées, elles englobent par exemple le développement économique, l'environnement, l'aménagement de l'espace, le tourisme ou la jeunesse.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'habitants de Bersac-sur-Rivalier entre 1968 et 2014.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014
Population	955	774	731	586	631	625	595
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	29,3	23,8	22,5	18,0	19,4	19,2	18,3

**Tableau 29 : Population de la commune de Bersac-sur-Rivalier (Source : INSEE)**

La densité de population sur la commune de Bersac-sur-Rivalier est faible, 18,3 habitants au km<sup>2</sup> contre 116 habitants au km<sup>2</sup> en France.

La population de cette commune est relativement décroissante depuis les années 1980.

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, l'habitat est regroupé au sein des bourgs de Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe et Saint-Sulpice-Laurière ou au sein des hameaux dispersés dans le territoire, Maillaufargueix, Beaubiat, Montmassacrat, le Puy de l'Age pour les plus proches.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, aucune habitation n'est présente.

**Le projet éolien se situe au sein d'un territoire peu peuplé, qui se compose principalement de petits hameaux. La ville la plus importante du secteur d'étude est Bessines-sur-Gartempe (2 830 hab. en 2014), dont le bourg est localisé à environ 2,5 km au nord de de la ZIP. De plus, conformément à la réglementation, la zone d'implantation du projet respecte une distance d'au moins 500 m avec la première habitation.**

#### 4.3.6.2 EMPLOIS ET ACTIVITES ECONOMIQUES

Les données sociales et économiques du tableau suivant ont été obtenues d'après le recensement de 2013 publié par l'INSEE.

Les données disponibles sont ainsi présentées ci-après, en comparaison avec les données départementales et nationales.

	Taux de chômage des 15-64 ans (%) en 2013	% des actifs par secteur d'activité				
		Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration publique, enseignement, santé, action sociale
Bersac-sur-Rivalier	10,4	26,5	2,0	4,1	55,1	12,2
Haute-Vienne (87)	12,4	3,7	12,1	6,5	39,8	37,9
France	9,3	2,8	12,9	6,9	46,2	31,2

Tableau 30 : Données emplois au lieu de travail

[Source : INSEE, Insee, RP2013 exploitations complémentaires lieu de travail]

Le taux de chômage sur la commune de la ZIP est supérieur au taux national mais inférieur à celui du département.

Les secteurs de l'agriculture, du commerce, des transports et services divers sont les principales niches d'emploi dans la région.

L'aire d'étude immédiate ne comprend aucune installation agricole ou commerciale. Quelques parcelles sont destinées à un usage agricole, la majorité étant occupée par de la forêt.

**On peut considérer que les enjeux liés à l'environnement socio-économique sont faibles.**

### 4.3.7 **INFRASTRUCTURES ET RESEAUX**

#### 4.3.7.1 DESCRIPTION DES VOIES DE COMMUNICATION

##### a) **Voies routières**

Les voies routières sont généralement répertoriées en distinguant 3 catégories principales :

- les grandes voies structurantes ;
- les voies mixtes, qui assurent à la fois le transit à l'intérieur du tissu urbain et la desserte des quartiers ;
- les voies de desserte.

Les données de fréquentation du réseau routier du périmètre immédiat ainsi que les principales voies de communication du périmètre rapproché sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Infrastructure	Localisation	Trafic routier associé (en nombre de véhicules / jour en moyenne annuelle)	Date des comptages	Poids lourds (%)
D28	Voie traversant la ZIP par un axe sud-ouest / nord-est	496	2015	2,7
D28a	Voie longeant la ZIP à l'est par un axe nord/sud	100	2014	3,8
D27	Voie reliant Bersac et Bessines au nord de la ZIP	360	2017	6,3
D203	Voie reliant Saint Sulpice et Bessines au nord de la ZIP	432	2017	2,5
D220	Voie longeant l'autoroute et qui relie Razès et Bessines à l'ouest de la ZIP	6479 au nord (Bessines) 1530 au sud (Razès)	2017 2013	4,0 4,6

Tableau 31 : Liste des voies routières de circulation et trafic associé

[Source : DDT 87]

Ces voies de communication sont toutes considérées comme des voies mixtes.

La carte ci-dessous localise ces voies de communications.



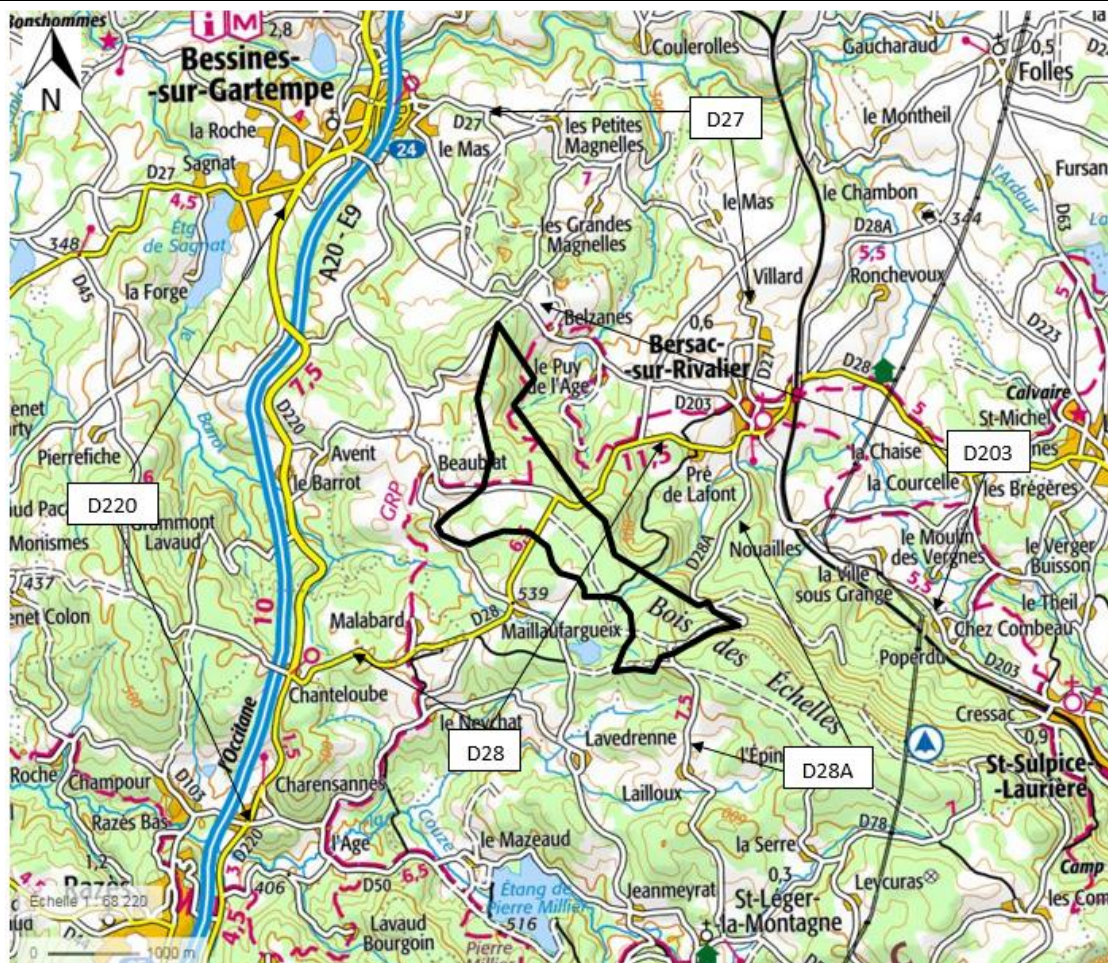


Figure 65 : Localisation des voies de circulation

[Source : Géoportail]

De plus, plusieurs chemins et routes, assimilés à des voies de desserte, desservent l'aire d'implantation. Cela va permettre de limiter la création de nouveaux chemins pour l'accès aux éoliennes et ainsi limiter considérablement l'impact sur le milieu naturel.

#### **b) Voies ferrées**

Il existe une ligne de chemin de fer à proximité de l'aire d'étude immédiate. Elle est localisée à environ 1 km à l'est de la ZIP et elle traverse le centre-ville de Bersac-sur-Rivalier.

#### **c) Voies navigables**

Il n'existe aucune voie navigable au sein des différentes aires d'étude.

#### **d) Voies aériennes**

Il n'existe aucun aérodrome dans les différentes aires d'étude.

Les aérodromes les plus proches sont l'aéroport de Limoges à 26 km au sud du projet éolien et l'aérodrome de Guéret à 44 km au nord-ouest.

**On peut considérer que les enjeux du voisinage liés aux infrastructures de transport sont faibles.**

#### 4.3.7.2 RESEAUX PUBLICS ET PRIVÉS

##### a) *Lignes de transport d'énergie électrique*

D'après le courrier RTE (Réseau de Transport d'Électricité) du 05 novembre 2012, « la zone d'intérêt [...] n'est pas directement dans l'emprise des ouvrages électriques, aériens, ou souterrains de tension HTB.

**Le parc éolien de Bersac-sur-Rivalier n'est donc pas concerné par le transport d'énergie électrique extérieur.**

**On peut considérer que les enjeux du voisinage liés aux réseaux publics et privés sont très faibles.**

#### 4.3.8 *EMISSION LUMINEUSE*

Les sources lumineuses au sein de la ZIP sont très limitées voire inexistantes. En effet, la ZIP est localisée dans un contexte hors de toutes habitations, les voies la traversant sont des routes départementales ou des chemins communaux, aucun lampadaire n'est implanté le long de ces routes.

L'absence de source lumineuse permet le développement d'une faune animale nocturne qui peut, de surcroît, s'épanouir dans un contexte naturel sans présence anthropique.

**Les enjeux vis-à-vis des sources lumineuses sont forts étant donnée l'absence de source et de la présence de vie animale nocturne**



## **4.4 PAYSAGES ET PATRIMOINE**

---

L'étude de l'Agence VISU de janvier 2019 se structure suivant quatre aires d'études : éloignée, intermédiaire, rapprochée et enfin immédiate (ce dernier équivalent à la ZIP, la Zone d'Implantation Potentielle). Le document complet est présent en dossier séparé, en pièce 6.7. Ce chapitre présente sa synthèse.

- l'aire d'étude immédiate : Ce niveau d'analyse jusqu'à 1km de la ZIP intègre les éléments ponctuels qui seront exploités essentiellement pour l'affinage de l'implantation et les préconisations d'intégration (chemins, pieds d'éoliennes, etc.), de sorte à présenter un projet le plus en harmonie avec le territoire ;
- l'aire d'étude rapprochée : compte tenu du relief doux, un rayon théorique de 5 km autour de la ZIP est suffisant pour apprécier ce type de perceptions ;
- l'aire d'étude intermédiaire : elle a été établie entre 5 et 10 km autour de la ZIP. Il est à noter qu'à partir de 6 km les covisibilités perdent de leurs intensités ;
- l'aire d'étude éloignée ou lointaine : ce périmètre a été évalué entre 10 et 20 km.

A noter que du fait de la situation de la ZIP, située dans des zones forestières ou de prairies, l'analyses paysagère de l'aire d'étude immédiate et rapprochée sera feront conjointement.